

Le 01 décembre 2022, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 05 décembre 2022 à vingt heures.



Le Maire,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. Sabine DIGNAT, Evelyne MOURLAN, Laetitia LESCURE, David GARDELLE, Christian DAMBRUN, Louis CAHUZAC, Damien GARCIA, Yves DEDIEU, Gérard FERRE.

Etaient absents excusés : Mmes Claudette ARJO (procuration à M. Raoul RASPEAU). Marie-Hélène ROUX, Sandrine CAMBRIEL et MM. Matthieu NAVARRO, Pascal LE PIETEC.

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT ET LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Le Maire, rappelle qu'une convention a été signée avec la Communauté des Communes pour la mise à disposition des agents en charge des activités périscolaires et employés dans les mairies.

Il est nécessaire de renouveler cette convention à l'échéance, et Monsieur Le Maire fait état de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2022.

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur Le Maire pour signer la convention de service de mises à disposition du personnel telle que présentée.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer le renouvellement de la convention de service de mises à disposition du personnel.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION D'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023 dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

DELIBERATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE CAGIRE GARONNE SALAT

Monsieur le Maire informe que l'Association Solidarité Cagire Garonne Salat a fait une demande de subvention pour pouvoir apporter une aide aux réfugiés Ukrainiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser 400.00 euros de subvention à l'Association Solidarité Cagire Garonne Salat et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

DELIBERATION DE DEMANDE D'AIDE AU DEPARTEMENT, A LA DRAC, A LA REGION ET A L'ETAT POUR LES TRAVAUX DU PONT ET DES PORTES DE SAINT MARTORY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter le Conseil Départemental, l'Etat, la Région et la DRAC pour les travaux de rénovation du Pont et des Portes de Saint-Martory.

Vu l'article L2422-12 du code de la commande publique, par convention la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département de la Haute-Garonne.

Le montant total des travaux s'élève à 636 658.00 euros HT.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les demandes d'aide et donne délégation à Monsieur le Maire a fin de signer toutes les pièces se rapportant à ces demandes.

DELIBERATION DE DEMANDE D'AIDE A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES RESTAURATION D'OUVRAGES D'ART SUR LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter de la Région une aide pour les travaux d'éclairage public pour la restauration d'ouvrages d'art sur la commune. Un devis du SDEHG d'un montant de 141 436.00 euros HT a été proposé.

Le reste à charge pour la commune est de 64 184 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une demande d'aide à la région et donne délégation à Monsieur le Maire a fin de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande d'aide.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe le Conseil Municipal :

- RESEAU 31, le Canal de Saint-Martory sera en travaux (donc vide) du 15 février au 21 mars 2023.
- Attribution d'une subvention du Conseil Départemental 31 de 1 155.66 pour l'extension du columbarium.
- Dans le cadre du plan de relance du Gouvernement la candidature du SDEHG a été retenue pour un programme 2022 portant sur 15 nouvelles IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) de type accéléré. La candidature de la Commune a été retenue pour SDEHG pour l'installation d'une borne IRVE.
- Eclairage public, consultation auprès de la population pour recueillir l'avis des citoyens sur l'extinction de l'éclairage la nuit.

La séance est levée à 22h00. Le prochain CM se tiendra le 09 janvier à 20h00.

Le Maire,



Raoul RASPEAU



Le Secrétaire,



David GARDELLE